



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press.service@bis.org
www.bis.org

8 mars 2004

Banques centrales et responsables de la réglementation des marchés des titres proposent des recommandations à l'intention des contreparties centrales

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) soumettent ce jour à consultation le rapport *Recommendations for Central Counterparties*, disponible sur les sites BRI (www.bis.org) et OICV (www.iosco.org). La limite d'envoi des commentaires est fixée au 9 juin 2004.

Cette publication a été préparée par le Groupe de travail sur les systèmes de règlement de titres, établi conjointement par le CSPR et le Comité technique de l'OICV, et énonce des normes détaillées pour la gestion des risques d'une contrepartie centrale. Celle-ci s'interpose entre les contreparties aux transactions financières, intervenant en qualité d'acheteur vis-à-vis du vendeur et vice-versa. Une contrepartie centrale bien conçue, dotée de mécanismes appropriés de gestion des risques, réduit l'exposition potentielle de ses participants et contribue à l'objectif de stabilité financière.

Une contrepartie centrale, toutefois, concentre aussi les risques et les responsabilités liées à leur gestion. C'est pourquoi il est essentiel, pour l'infrastructure des marchés qu'elle recouvre, que son contrôle des risques soit efficace et qu'elle dispose de ressources financières adéquates. En raison de l'intérêt que représentent, pour les marchés financiers, le développement des contreparties centrales et l'élargissement de la gamme de leurs services, le Groupe de travail a élaboré un ensemble de recommandations s'appliquant à leur gestion des risques.

Le document comporte quatorze grandes recommandations, assorties d'amples précisions, qui couvrent les principaux types de risques auxquels sont exposées les contreparties centrales. Il contient également une méthodologie permettant d'évaluer la mise en œuvre des recommandations, qui recense les aspects et questions essentiels et aide à définir les catégories d'évaluation.

Les commentaires sont à adresser, en anglais, à l'adresse suivante :

The Secretariat
CPSS-IOSCO Task Force on Securities Settlement Systems
Bank for International Settlements
CH-4002 Basel, Switzerland

Télécopie : +41 61 280 9100

Courriel : cpss@bis.org (Veuillez indiquer en objet « Recommendations for CCPs »)

Notes à l'intention des rédactions

1. Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) sert de forum aux banques centrales des pays du G 10 pour surveiller et analyser l'évolution des dispositifs de paiement et de règlement et examiner les questions liées aux politiques correspondantes. Les banques centrales hors G 10 sont de plus en plus associées à ses travaux. Le CSPR est présidé par Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la Banque centrale européenne ; le siège de son Secrétariat est situé à la BRI.
2. L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) regroupe actuellement les responsables de la réglementation des marchés des titres de plus de cent juridictions, qui ont décidé de coopérer pour promouvoir des critères exigeants en matière de réglementation afin de garantir l'efficacité et la solidité des marchés nationaux et internationaux des titres. Son Comité technique est présidé par Andrew Sheng, Président de la Hong Kong Securities and Futures Commission.
3. Le Groupe de travail sur les systèmes de règlement de titres, créé en décembre 1999, a pour mission de recommander des initiatives visant à renforcer l'infrastructure des règlements de titres. Il est présidé par Patrick Parkinson, Associate Director, Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale (États-Unis), et Shane Tregillis, Assistant Managing Director, Market Conduct Group de la Monetary Authority of Singapore. *Recommendations for Central Counterparties* est le troisième rapport du Groupe de travail. Les deux premiers, *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres* (novembre 2001) et *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres : méthodologie d'évaluation* (novembre 2002), sont disponibles sur les sites BRI et OICV.